

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230925-2023_09
Reçu le 06/10/2023

71-DE
Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 25 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 11

Absents 03

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Date d'affichage :

20 septembre 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-09-71

Encaissement d'un chèque

AXA

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 06/10/2023

Et publication ou notification

Du 12/10/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Soulier Bruno- Verbiguie Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné pouvoir à Mézy Amandine- - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Soulier Bruno - Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Belin Jérôme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dégât des eaux à la nouvelle école suite à l'épisode de grêle du samedi 27 mai dernier.

Au vu des dommages causés aux plafonds, une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance AXA dans le cadre du contrat multirisque commune. Cette dernière prend en charge le sinistre et a envoyé un chèque de 2 684.58 € (deux mille six cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante-huit cents) correspondant à 75% du montant des devis transmis. Les 25 % restants seront versés sur présentation des factures de réparations.

Il convient donc d'encaisser ce chèque, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le chèque de l'assurance AXA d'un montant de 2684.58 € (deux mille six cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante-huit cents) ;
- charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY